

Conventions de Genève et Protocoles additionnels

Adhésion de la République du Venezuela aux Protocoles additionnels

La République du Venezuela a adhéré sans faire de déclaration ni de réserve, le 23 juillet 1998, aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) et non internationaux (Protocole II), adoptés à Genève le 8 juin 1977.

Les Protocoles entreront en vigueur pour la République du Venezuela le 23 janvier 1999.

La République du Venezuela est le 151^e État partie au Protocole I et le 143^e au Protocole II.
